

RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE DE BOURNENS SUR L'EXERCICE COMPTABLE 2011

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Conformément à la loi sur les communes, la Municipalité de Bournens à l'avantage de vous présenter son rapport de gestion sur l'exercice 2011.

1. Administration générale

Autorités

L'année 2011 a été marquée par un changement de législature. Forte de deux nouveaux membres, la nouvelle Municipalité s'est réorganisée, ce qui a nécessité une grande disponibilité de la part de tous les Municipaux.

La Municipalité s'est réunie en 48 séances ordinaires ainsi qu'en de nombreuses séances extraordinaires, pour représenter la Commune dans les commissions et associations dont elle fait partie.

Administration

La Municipalité a pu compter sur l'engagement personnel de tous ses collaborateurs et collaboratrices. L'entrée en fonction d'une nouvelle boursière a contribué à créer une nouvelle dynamique et la Municipalité a travaillé dans de bonnes conditions.

Elle les remercie tous de leur disponibilité pour effectuer les tâches qui leur ont été confiées.

2. Finances

Selon le Règlement sur la comptabilité des communes, les comptes communaux doivent être contrôlés annuellement par un organe de révision dans toutes les communes qui comptent plus de 300 habitants (Art. 35b : Révision des comptes).

C'est maintenant le cas de notre commune qui a franchi le cap des 300 habitants et la Municipalité a donc soumis les comptes 2011 à une fiduciaire.

Cette obligation lui a donné l'occasion de réorganiser son plan comptable et a permis de rendre plus explicites les montants affectés aux charges cantonales, par exemple.

Produits des impôts

Dans sa séance du 28 octobre 2010, le Conseil général a accepté une augmentation du taux d'imposition de 4 points pour l'amener à 76 points pour l'année 2011. Cette augmentation n'a pas été suffisante pour pallier les charges croissantes auxquelles la Commune est soumise.

Ressources essentielles, les impôts communaux ne suivent malheureusement pas la courbe ascendante observée dans de nombreux comptes de l'exercice 2011, ceci malgré l'arrivée de nouveaux contribuables. On peut d'ores et déjà se demander s'il n'y aura pas lieu de réadapter notre taux d'imposition dans les années à venir !

Service financier

Suite à la réorganisation du plan comptable, les comptes des fonds de péréquation, inscrits auparavant à l'administration générale, figurent dorénavant au Service financier. Ce sont les comptes 22.3521 et 22.3522. Les amortissements du patrimoine administratif ne sont plus comptabilisés globalement au compte 23.331. Ils sont inscrits directement dans les dicastères concernés.

Les intérêts sur nos emprunts diminuent régulièrement, même s'ils représentent encore une lourde charge pour notre commune.

3. Domaine et bâtiments

Forêts

Notre forêt est bien entretenue !

Il n'y a pas eu de nouvelles plantations car le terrain est occupé par de jeunes arbres en pleine croissance et les coupes de bois ont été destinées principalement au bois de feu. Par conséquent, la vente de bois a été plus modeste que prévu.

Notre forêt est en pleine régénération et elle est saine.

Bâtiments communaux

La Municipalité n'a pas négligé l'entretien des bâtiments de la Commune. Elle s'en est cependant tenue strictement aux travaux nécessaires ou urgents. Il a notamment fallu procéder à la mise en conformité de l'installation électrique du Battoir, ainsi qu'à la remise en état des installations sanitaires de la Forge.

Les locations de notre Salle villageoise sont très satisfaisantes et rares ont été les difficultés liées à son occupation. Trois cellules de notre abri PC sont louées à des groupes de musiciens qui trouvent ainsi l'occasion de pratiquer leur art, sans perturber la tranquillité des habitants du quartier.

4. Travaux

Routes

La Municipalité a procédé à l'entretien nécessaire de ses infrastructures et a reporté son projet de rénovation partielle du réseau d'éclairage public, prévu au budget.

Demandée par le Canton, la signalisation routière a dû être adaptée à la législation en vigueur. Les nouveaux panneaux réfléchissants et le marquage au sol sont maintenant conformes aux exigences cantonales. De ce fait, le Chemin du Recordet et l'Allée des Platanes ont été déclassés.

L'inscription nouvelle de l'amortissement des trottoirs entraîne une grande différence de coûts entre le montant prévu au budget 2011 et le résultat final des comptes 2011.

Canalisations d'égouts et SIEBS

L'entretien du réseau d'eau se résume aux interventions strictement nécessaires.

Le report du chiffre 23 sur le chiffre 46 « amortissement des séparatifs » entraîne une grande différence de coûts avec le montant prévu au budget.

La Municipalité est soulagée de ne pas avoir dû faire face à de grosses dépenses imprévisibles !

5. Instruction publique et cultes

Enseignement

En plus des 2 séances ordinaires pour le budget et pour les comptes, le Bureau de référence s'est réuni à 2 reprises pour étudier la possibilité de « sortir » de l'ASIGOS.

En effet, l'acceptation en septembre 2011 de la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire) engendre des changements d'organisation afin d'offrir des options spécifiques et des niveaux à tous les élèves de secondaires et nécessité que ceux-ci soient enclassés sur un même site à Cheseaux et non plus à Prilly. Les modalités de sortie de l'ASIGOS sont à l'étude.

L'établissement compte au total 738 élèves. La commune de Bournens compte 26 élèves au primaire et 17 élèves au secondaire et 1 à Prilly (VSB).

Le coût moyen d'un élève se monte au primaire à fr. 2'268.-- (fr. 2'350.-- en 2010) et au secondaire à fr. 3'860.-- (fr. 3'677.-- en 2010).

Le Conseil d'Etablissement a siégé pour la première fois en novembre 2011.

6. Construction

D'importance diverses, 6 permis de construire et 2 permis d'habiter ont été délivrés en 2011.

Dans le passé récent, le nombre d'habitants de Bournens a évolué de la manière suivante :

- 284 au début 2010
- 287 au début 2011
- 308 au début 2012
- 331 en mai 2012

Correspondant à une augmentation de 16,5 % durant ces deux ans et demi.

Ainsi, la densification de l'habitat de notre commune s'est poursuivie à un rythme annuel de 6,7 %, sans affectation de nouvelles zones à bâtir, conformément à la volonté des autorités cantonales. Les projets en cours indiquent que cette tendance ne devrait probablement pas faiblir en 2012-2013.

Confirmée fin 2009 par la Cour de Droit Administratif, le refus du Canton d'entériner la Plan général d'affectation (PGA) était principalement motivé par une croissance excédent 13% sur 20 ans (0.6 % par an). La progression réelle 10 fois plus rapide, le développement des transports publics (bus postaux cadencés et projet de doubler la capacité du LEB) et le renouvellement du législatif cantonal (décès de Jean-Claude Mermoud le 06.09.2011) sont autant d'arguments pour retourner auprès du Canton avec le PGA tel qu'il a été approuvé par le Conseil (26.06.2008). C'est une condition préalable nécessaire à la mise à jour du règlement des constructions.

7. Sécurité Sociale

Prévoyance sociale cantonale

Les services de santé publique (CMS et OMSV) représentent fr. 93.-- / habitants (fr. 90.-- en 2010).

Les statuts de l'ARASPE (Association Régionale Action Sociale Prilly Echallens) ont été acceptés par le Conseil Général dans sa séance du 23 juin 2011. Pour toutes les demandes de prestations, les habitants de Bournens s'adressent au bureau d'Echallens.

Santé publique : petite enfance

Les réseaux AJENOL dont Bournens fait partie ne parvient pas à répondre au nombre grandissant de demandes de placements d'enfants.

Durant l'année, 3 enfants de notre commune ont été placés chez des accueillantes en milieu familial (AMF), 6 demandes étaient en attente à la fin de l'année.

En 2011, le réseau s'est doté d'un réfectoire qui accueille à Cheseaux les écoliers de l'Etablissement pour le repas et la pause de midi.

En conclusion

Durant cette année 2011, votre Municipalité a veillé à ce que le budget soit respecté sans négliger l'entretien de son patrimoine, la conjoncture actuelle ne permettant pas la réalisation de grands projets.

L'exercice se solde par un déficit de fr. 70'934.16

Bournens, le 23 mai 2012

La Municipalité

ADOPTION ET APPROBATION

Rapport adopté par la Municipalité en séance du 23 mai 2012

La Syndique

La Secrétaire

C. Piot

N. Monnier

Rapport approuvé par le Conseil général en séance du 28 juin 2012

Le Président

Le Secrétaire

L. Schweingruber

S. Cavalier